



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL13/2026

Participation financière 2026 Du Centre Communal d'Action Sociale Au Fonds de Solidarité Logement volet « Energie »

751

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Les départements assurent depuis le 1^{er} janvier 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir s'appuie sur un Comité de Pilotage associant les fournisseurs d'énergie, contributeurs de ce fonds, et à ce titre, Gédia y abonde et participe à ses travaux.

Pour la 15^{ème} année consécutive, et dans un souci de poursuivre la solidarité vis-à-vis de ce dispositif contribuant à réduire les impayés d'énergie des usagers, je vous demande de bien vouloir accepter le versement d'une participation financière de 2 000,00 € à la Paierie Départementale d'Eure-et-Loir.

Cette démarche s'inscrit dans les actions mises en place par le CCAS afin de lutter contre la précarité énergétique et vient en complément des aides accordées dans le cadre de la Commission Permanente et des accompagnements des foyers dans le cadre de la convention avec Gédia.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL13-2026-DE
Date de télétransmission : 19/03/2026
Date de réception préfecture : 19/03/2026


Accepte le versement d'une participation financière de **2 000,00 €** à la Paierie Départementale d'Eure-et-Loir dans le cadre du FSL volet « énergie ».

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale




Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 19/03/2026